



CC du Val d'Oust et de Lanvaux (Siren : 245600416)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Malestroit
Arrondissement	Vannes
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/07/1992
Date d'effet	02/07/1992

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Alain LAUNAY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	PA Tirpen La Paviotaie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	CS 800 55
Code postal - Ville	56140 Malestroit
Téléphone	02 .9 7. 75 .0 1. 02
Fax	02 .9 7. 75 .2 6. 08
Courriel	ccvol@ccvol.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 751
-----------------------------	--------

Densité moyenne 61,75

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Bohal (215600206)	818
56	Caro (215600354)	1 216
56	La Chapelle-Caro (215600370)	1 380
56	Le Roc-Saint-André (215601972)	965
56	Lizio (215601121)	757
56	Malestroit (215601246)	2 610
56	Missiriac (215601337)	1 115
56	Pleucadeuc (215601592)	1 804
56	Ruffiac (215602004)	1 462
56	Saint-Abraham (215602020)	562
56	Saint-Congard (215602111)	768
56	Saint-Guyomard (215602194)	1 218
56	Saint-Laurent-sur-Oust (215602244)	394
56	Saint-Marcel (215602285)	1 090
56	Saint-Nicolas-du-Tertre (215602301)	474
56	Sérent (215602442)	3 118

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz <i>Distribution publique de gaz en réseau.</i>
- Autres énergies <i>Définition des zones de développement éolien et promotion des énergies renouvelables à l'échelle du territoire.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilités. - Contrôle de fonctionnement et état des lieux des installations existantes.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Adhésion au Syndicat Intercommunal de Traitement et Transfert des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur (SITTOM-MI).</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>La petite enfance ? Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Gestion et animation du Relais Assistante Maternelle (RAM)). - Gestion et animation du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). - Entretien, aménagement, gestion et animation d'un MultiAccueil dont les établissements sont situés à Malestroit, Ruffiac et Sérent. Les Accueils de Loisirs Sans</i>

Hébergement ? Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Entretien, aménagement, gestion des locaux et animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3/12 ans situés à Malestroit, Ruffiac, Sérent et Pleucadeuc. - Gestion, animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 6/17 ans, situés à Malestroit et Pleucadeuc. - Participation à l'ALSH associatif « Les P tits Roc C urs » du Roc-Saint-André. Les Animations Jeunes : ? Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Coordination et accompagnement de projets dans le but de création d'événementiels jeunesse. Le Plan gérontologique : ? Sont reconnues d'intérêt communautaire : - Gestion et animation d'un Relais Gérontologique.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont reconnues d'intérêt communautaire ? Sont reconnues d'intérêt communautaire : § La Zone d'Activités du Val d'Oust située sur les communes de La Chapelle Caro et de Saint Abraham § La Zone d'Activités du Gros Chêne située sur la commune de Sérent § La Zone d'Activités de Bel Orient située sur la commune de Bohal § La Zone d'Activités de Tirpen - La Paviotaie située sur les communes de Saint Marcel et de Malestroit § La Zone d'Activités de la Garmanière située sur la commune de Missiriac. ? Seront reconnues d'intérêt communautaire les zones d'activités remplissant les trois critères suivants : - La Zone a un potentiel de développement d'au moins 5 ha au regard des documents d'urbanisme en vigueur ; - Le nombre d'emplois sur la zone doit être d'au moins 100 salariés (chiffre déclaration annuelle des données sociales) ; - La CET de l'ensemble de la zone doit être d'au moins 50 000 € ; Immobiliers d'entreprises : création, entretien, gestion et promotion des pépinières d'entreprises et des bâtiments relais situés sur les Zones d'Activités reconnues d'intérêt communautaire. Aménagement, gestion et entretien du bâtiment relais situé à "la croix Martin" sur la commune de Lizio.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Reprise et aménagement des friches industrielles. - Accompagnement des projets économiques de son territoire : soutien technique, conseils, recherche de financements. - Mise en place d'actions de promotion et d'animations économiques : salons, forums, site Internet, plaquettes, bulletins d'informations. - Participation aux actions locales pour l'emploi, le cas échéant, en partenariat avec les organismes compétents en matière d'insertion et d'emplois. - Création, aménagement et gestion d'un observatoire économique. - Création et gestion d'abattoirs

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Entretien, aménagement, gestion et animation de la Cybercommunauté. - Musé de la Résistance Bretonne : création, aménagement et gestion.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Piscine de Sérent. - Etude, réalisation, entretien, fonctionnement d'équipements sportifs ayant un impact à l'échelon régional ou national ou international. - Etude, réalisation, gestion d'une autre piscine.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions culturelles, d'envergure au minimum communautaire, renforçant l'attractivité du territoire, le cas échéant en partenariat avec les acteurs concernés.

- Activités sportives

Actions sportives, d'envergure au minimum communautaire, renforçant l'attractivité du territoire, le cas échéant en partenariat avec les acteurs concernés.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale .

- Schéma de secteur

Elaboration et suivi d'un Schéma de Secteur.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'Aménagement Concerté: Sont reconnues d'intérêt communautaire: Les Zones d'Aménagement Concerté ayant une surface supérieure ou égale à 10 hectares.

- Constitution de réserves foncières

Acquisitions et constitutions de réserves foncières en lien avec les compétences de la Communauté

- Etudes et programmation

Elaboration d'un projet de territoire et plans d'actions définis dans le projet

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement, et entretien et gestion de la voirie d'intérêt communautaire. ? Sont reconnues d'intérêt communautaire les voies communales hors agglomération dont la liste figure dans le tableau annexé aux statuts.

Exécutions de travaux pour le compte de tiers publics dans le cadre de prestations de service.

Développement touristique

- Tourisme

- Elaboration de la politique touristique concernant le territoire communautaire : définition des orientations stratégiques en matière de tourisme. - Equipements et structures d'hébergement à vocation touristique : ? Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- "Signalisation des circuits Vélo promenades", n°15 et 16 : La Boucle Canal-voie verte ; n°17 : Circuits des Landes de Pinieux et de Lanvaux ; n°18 : Circuit de l'Oust et de Lanvaux -Gestion et entretien des Haltes-rando de SAINT MARCEL et de LA CHAPELLE CARO -Création, aménagement et gestion du Rando-Plume de Saint Laurent sur Oust.

-Balisage et signalétique des circuits thématiques qui concernent au minimum 3 communes du territoire communautaire.

-Création, aménagement et gestion des Relais Information Service touristiques pour la promotion du territoire communautaire.

- gestion de l'office communautaire située à Malestroit - gestion d'un point d'informations touristiques permanent à Malestroit et 2 points d'informations saisonniers (juillet et aout) à Lizio et Sérent. - Actions touristiques

- animation et structuration de l'offre touristique, culturelle et patrimoniale communautaire - conseil et accompagnement de porteurs de projet touristique - Adhésion au Pays Touristique de l'Oust à Brocéliande.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Sont reconnus d'intérêt communautaire : - l'Elaboration, la révision et la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Sont reconnus d'intérêt communautaire : - la Mise en œuvre, le suivi et l'animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programmes d'Intérêt Général à l'échelle communautaire.

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

- Création et gestion d'abattoirs.

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L 1425-1 du CGCT et incluant notamment les activités suivantes : -l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au

sens du 3ème et du 15ème de l'article L 32 du code des postes et communications électroniques -l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants, la mise à disposition de telles infrastructures ou

réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants -l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques -la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs

finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du CGCT

- NTIC (Internet, câble...)

TELECOMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ? Sont reconnus

d'intérêt communautaire : - Actions en faveur de la résorption des zones non desservies par le Haut Débit dans un souci d'égalité et d'équité des usagers, en complément de l'aide du Département. - Gestion, coordination et développement

d'un Système d'Information Géographique communautaire. - La mutualisation d'outils de dématérialisation des procédures, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis Bretagne.

- Autres

La CCVOL est autorisée à adhérer à tous Syndicats Mixtes pour l'exercice de ses compétences.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
56	Syndicat mixte d'assainissement non collectif de la Basse Vallée de l'Oust (255600496)	SM fermé	24 587
56	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Ploërmel, Coeur de Bretagne (200050193)	SM fermé	73 388
56	Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (S.I.T.T.O.M, M.I.) (255601908)	SM fermé	163 576

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)